



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Armelle POIRIER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT

Etaient Absents : Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Pascal LEGOIS a donné pouvoir à Ronald SAHUT
Jonathan DEGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Florence COSSARD a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN
Alain DEHAIS, excusé
Véronica TROGLIA
Dominique CATEL

Secrétaire de séance : Pascal CAILLY

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u> DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE FOOTBALL AMÉRICAIN POUR L'ACHAT D'UNE MACHINE DE TRAÇAGE
En exercice	19	
Présents	12	
Pouvoirs	4	
Votants	16	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un mail de Mr Leconte, Secrétaire de l'association de football américain nous informant que la ligneuse terrain, qui avait été récupérée du club de football était désormais hors d'usage.

Deux devis ont été effectués auprès du spécialiste compétent de la région.

Le premier modèle présenté, le moins onéreux, est équivalent au modèle actuel mais est compliqué à utiliser lorsque le terrain est humide puisque la boue se colle sur la roue. Le prix s'élève à 846,45 € H.T.

Le second devis, plus cher, permet cependant un lignage plus simple et plus rapide. Son prix s'élève à 1.681,70€.

Le budget de l'association ne permet pas d'investir plus de 300 € ; c'est pourquoi la commune est sollicitée afin de leur venir en aide pour l'achat de cette machine et permettre ainsi aux différentes associations communales organisatrices de brocantes, de ligner le terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De retenir le second devis pour un montant de 1.681,70 € H.T. et de prendre en charge l'achat de la ligneuse terrain.
- Note que cette ligneuse sera mise à disposition de l'association de football américain et des associations communales qui souhaiteraient organiser des brocantes afin qu'elles puissent ligner le terrain
- La ligneuse devra impérativement être nettoyée après chaque utilisation par le club utilisateur

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Roumesnil-Bouville. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUMESNIL-BOUVILLE' around the perimeter and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink.

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : **20 AVR. 2023**

Affiché le :

Notifié le : **24 AVR. 2023**

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.